



TENDER AMENDMENT

RETURN BIDS TO:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3
Bid Fax: (403) 292-4475

The referenced document is hereby amended: unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the contract remain the same.

Issuing Office:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3

MODIFICATION D'APPEL D'OFFRES

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300,
Calgary, AB T2P 3M3
N° de télécopieur pour soumissions : (403) 292-4475

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300
Calgary (AB) T2P 3M3

Title: Réfection de l'installation des bisons, parc national des Lacs-Waterton		
Solicitation No.: / N° de l'invitation : 5P420-16-5171/A	Amendment No.: / N° de modification de l'invitation : 001	Date: August 29, 2016 Date : 29 août 2016
GETS Reference No.: / N° de référence de SEAG : PW-16-00742748		
Solicitation Closes: / L'invitation prend fin :		
At: 02:00 PM	On: September 1, 2016	Time Zone: Mountain Daylight Time (MDT)
À : 14h00	Le : 1 septembre 2016	Fuseau horaire : Heure avancée des Rocheuses (HAR)
Address Inquiries to: / Adresser toute demande de renseignements à : Nicole Levesque-Welch		
Telephone No.: / N° de téléphone : (403) 292-4691	Fax No.: / N° de télécopieur : (403) 292-4475	Email Address: / Courriel : nicole.levesque-welch@pc.gc.ca
TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)		
Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Address - Adresse		
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Title - Titre		
Signature		Date



MODIFICATION 001

La présente modification vise à publier la liste de présence de la visite facultative des lieux et à répondre à une question soumise en réponse à l'appel d'offres 5P420-16-5171/A :

A. QUESTIONS ET RÉPONSES

- Q1. Est-ce que les soumissionnaires doivent déposer des débris de démolition du site à une décharge enregistré?
- R1. L'entrepreneur est requis de disposer tous les débris de démolition du site dans une décharge enregistré qui peut accepter ces déchets. L'entrepreneur est également requis de fournir au représentant de Parcs Canada le document original de l'établissement recevant qui confirme la disposition de chaque charge de débris transportés du site de l'établissement de bison.

Tous les autres termes et conditions resteront inchangés